



LA GAZETTE DU RÉSEAU

LE BULLETIN D'INFORMATION DE TERRITOIRES
ENVIRONNEMENT EMPLOIS ILE-DE-FRANCE

N°12 - Juin, juillet, août - 2005

ISSN 1634-104X

AGENDA

- Le colloque « **Déchets et territoires: de la planification à la gestion locale de tous les déchets** » organisé par l'ADEME et ses partenaires se tiendra les 22 et 23 juin à la Maison de la Chimie à Paris.
Pour plus d'informations:
www.ademe.fr/htdocs/actualite/manifestations/dech_territoire.htm
- Le colloque « **Fabriquer la ville durable, au croisement de la recherche et de l'action** » se déroulera les 22 et 23 juin à la Cité Descartes de Marne-la-Vallée.
Pour en savoir plus: www.enpc.fr/edve
- Le **salon professionnel du jardin, des espaces verts, du végétal et de l'aménagement urbain** qui réunit tous les deux ans les professionnels de la filière se tiendra du 12 au 14 septembre 2005, au parc des expositions, porte de Versailles. Il est important de noter qu'un pôle emploi sera mis en place durant ce salon. L'emploi est en effet une préoccupation majeure de la filière.
Pour plus d'informations et s'inscrire:
www.jardin-paysage.com

BREVES

NS EJ : un décret pour la fin

Suite à deux lettres de la Conférence Permanente de la Coordination des Associations au Ministère de l'emploi, les dispositions de fin du programme « Nouveaux services Emplois jeunes », le gouvernement confirme que les jeunes qui quitteront le programme ne seront pas remplacés, de même quand la convention pluriannuelle arrivera à terme.

Seule exception, le cas où les associations sont engagées dans l'épargne consolidée et si le nouveau jeune est recruté en CDI. Dorénavant, lorsque le paiement de l'aide à l'embauche d'un emploi jeune a été suspendu à la suite d'une vacance de poste due à une rupture du contrat de travail, la reprise de son versement n'est pas possible, à l'exception des postes pour lesquels les conventions initiales ont fait l'objet d'un avenant portant la durée de l'aide à une période supérieure à 60 mois. Les personnes morales qui en sollicitent la reprise sont tenues de saisir l'autorité préfectorale.

Pour en savoir plus, consultez le site dédié :
www.emploisjeunes-idf.org

L'édition 2005 des Prix Entreprises et Environnement

Placée sous l'égide du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et organisés par l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie, les Prix Entreprises et Environnement récompensent les entreprises qui ont su placer l'environnement et le développement durable au coeur de leur management. Ces prix sont de deux catégories : Management Environnemental pour le Développement Durable et écoproduit pour le Développement Durable. La participation aux Prix Entreprises & Environnement 2005 est gratuite. La date limite de réception des dossiers de candidature par l'ACFCI est fixée au vendredi 9 septembre 2005.

Pour plus d'informations et télécharger le dossier de candidature: www.acfci.cci.fr/pe2005/

Un fort intérêt pour les métiers du secteur de l'eau !

Dans le cadre de la semaine du développement durable et en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, TEE avec l'association Espaces ont souhaité réunir les acteurs de l'eau pour répondre aux questions suivantes : quels sont les métiers actuels de l'eau ? Quels sont les besoins en compétences ? Quelles difficultés de recrutement les opérateurs rencontrent-ils ? Quels sont les enjeux de la nouvelle réglementation dans le domaine de l'eau en matière de développement d'activités ?

La synthèse de cette manifestation qui a réuni une cinquantaine de personnes sera bientôt disponible, si vous souhaitez la recevoir, signalez-le en écrivant à @ : info@tee-idf.net

SOMMAIRE

Agenda	p. 1
Brèves	p. 1
Articles	
Des professionnels compétents au service des PME-PMI	p. 2
Comment bénéficier de ce dispositif?	p. 2
Quelle politique francilienne de l'énergie ?	P. 3
Responsables associatifs : pour votre première embauche les Points d'Appui vous accompagnent	p. 3
Ensemble pour l'eau, il est temps de se mouiller !	P. 4
www.environnement.ccip.fr le site d'information en environnement des entreprises	p. 4

Le réseau TEE Ile-de-France est porté par l'Institut De l'Ecologie en Milieu Urbain (IDEMU)

Territoires Environnement Emplois Ile-de-France

48, rue d'Hauteville- 75010 - Paris - Tél : 01 42 46 45 26 - Fax : 01 42 46 45 36 - E-mail : info@tee-idf.net - Web: www.tee-idf.net

L'équipe d'animation est à votre disposition de 9h30 à 18h : Valérie LE COQ - Gabriel CALVOZ - Frédéric LE BIHAN



Des professionnels compétents au service des PME-PMI



Comment bénéficier de ce dispositif?

Afin de soutenir et développer la mise en place de démarches et projets environnementaux et de développement durable dans les PME-PMI, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable lance le dispositif les « Emplois de l'Ecologie ».

Destinée aux entreprises respectant la définition européenne de la PME, cette politique publique prévoit en 2005 le cofinancement de mille postes au niveau national et 150 en Ile-de-France pour encadrer la prise en compte de l'environnement et du développement durable au sein des entreprises. Afin d'en bénéficier, celles-ci devront répondre à l'appel à projet piloté par les DRIRE avec l'appui de l'ADEME et des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Les PME-PMI, tous secteurs confondus, représentent en France 2,4 millions d'entreprises et représentent 60% de l'emploi salarié. Ces entreprises sont naturellement concernées par les questions liées à l'environnement. Ayant souvent considéré au départ ces aspects comme des charges, ces PME-PMI s'investissent désormais activement sur ces problématiques. En effet, 80% des dirigeants et chefs d'entreprises jugent importants ou très importants, le respect de l'environnement et de l'écologie, 70% d'entre eux les prennent en compte dans la gestion de leur entreprise (1). Il existe toutefois des obstacles à la mise en place de telles démarches au sein des PME-PMI notamment le manque de compétences en interne. De plus, il n'est pas toujours pertinent de faire appel à des prestataires externes dans ce domaine. L'objectif du Ministère au travers de ce dispositif est de permettre aux entreprises de disposer d'un encadrement en interne des questions liées à l'environnement et au développement durable.

L'embauche d'un salarié permettra l'accès à des informations méthodologiques, techniques, juridiques et relatives aux financements disponibles. En effet, les personnels recrutés dans le cadre de ce dispositif pourront par exemple travailler à la mise en place d'un système de management environnemental, à la réalisation d'études et de projets techniques, à la mise en place de systèmes d'économie d'énergie,...

Le dispositif "les Emplois de l'Ecologie" prévoit après signature d'une convention entre l'entreprise et l'Etat, le cofinancement d'un poste dans la limite de 30 000 Euros maximum représentant au plus 50% des coûts salariaux de la première année suivant le recrutement. Ces postes devront être occupés par des jeunes cadres diplômés à partir de bac+ 2 et issus d'une formation du domaine de l'environnement. Les contrats de travail devront être à durée indéterminée (CDI) et, si possible, pour des personnes à la recherche d'un premier emploi.

Il est important de noter que ce dispositif complète mais aussi se situe en synergie avec les autres systèmes existants d'aide aux entreprises, notamment les fonds régionaux d'aide au conseil gérés aussi par les DRIRE, mais également les aides à la décision, à la formation et à l'information de l'ADEME dans les domaines de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Si vous êtes intéressés en tant que chef d'entreprise par ce dispositif, vous pouvez télécharger l'appel à projet qui est ouvert jusqu'au 15 septembre 2005 sur le site de la DRIRE Ile-de-France : www.ile-de-france.drire.gouv.fr.

(1) IFOP pour l'ADEME "Les entreprises face aux enjeux énergie et environnement" - mars 2002. Enquête auprès d'un échantillon de 401 chefs d'entreprise, représentatif des entreprises du secteur de l'industrie de 10 à 249 salariés.

Si vous êtes intéressé en tant que chef d'entreprise par le dispositif dénommé « Emplois de l'écologie », vous devez répondre à certaines conditions et suivre la procédure que nous vous présentons succinctement ci-dessous.

Entreprises bénéficiaires

L'aide s'adresse aux entreprises de moins de 250 personnes dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le bilan n'excède pas 43 millions d'euros et qui sont indépendantes d'un groupe.

Projets soutenus

Les projets qui peuvent être aidés impliquent l'embauche de jeunes cadres diplômés sur la base d'un contrat à durée indéterminée à temps plein. Sont exclues les embauches de cadres possédant des titres participatifs dans le capital de l'entreprise, ou ayant un lien de parenté direct avec une personne possédant de tels titres, ou avec un dirigeant de l'entreprise.

L'emploi de l'écologie doit permettre aux PME-PMI bénéficiaires de renforcer leurs compétences dans le champ de l'environnement et du développement durable par l'embauche d'un jeune diplômé spécialisé, en lui offrant, si possible dans le cadre d'un premier emploi, une mission ou une fonction structurante pour l'entreprise.

Subvention

Cette aide, opérationnelle à partir du 1er mars 2005, est mise en œuvre par les Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

L'aide est une subvention plafonnée à 30 000 euros pouvant représenter jusqu'à 50% des coûts salariaux (salaire et charges sociales) pour la première année suivant le recrutement. Cette subvention est accordée après étude par la DRIRE d'un dossier présentant le programme et les tâches prévues par l'entreprise.

Cette aide concernera environ 1 000 emplois en 2005 au niveau national. Elle est compatible avec l'encadrement communautaire des aides d'Etat.

Convention

Tout dossier d'aide fera l'objet d'une convention entre l'entreprise et l'Etat (DRIRE). Celle-ci précisera notamment les modalités de paiement et de contrôle.

Elle comprendra en particulier :

- L'objet de la convention (recrutement de personnel) ;
- La durée du programme (et le délai d'exécution) ;
- Le montant de l'aide (montant et pourcentage) ;
- Les modalités de paiement et de contrôle ;
- Une annexe technique précisant la fonction exercée avec une description du poste créé ;
- Une annexe financière comprenant le plan de financement du projet, l'assiette éligible et le taux de subvention.

Ces aides pourront utilement compléter et renforcer les aides à la décision mises en œuvre par les Délégations Régionales de l'ADEME et les Régions auprès des entreprises. L'instruction des dossiers par les DRIRE s'effectuera avec le concours des Délégations Régionales de l'ADEME.

Pour plus d'information et postuler :

www.ile-de-france.drire.gouv.fr cliquez sur « Appel à projets "emplois de l'écologie" ouvert jusqu'au 15 septembre 2005 ».
Vous pourrez télécharger le dossier de candidature et vous aurez également les coordonnées des chargés de missions des délégations départementales de la DRIRE Ile-de-France que vous devez contacter.



Quelle politique francilienne de l'énergie ?

Au cours de trois rencontres organisées par le Conseil régional d'Ile-de-France sur le premier semestre 2005, les différents acteurs concernés par la politique de la Région en matière d'énergie ont pu échanger sur un état des lieux francilien en matière de consommation énergétique, sur des retours d'expériences et sur des propositions d'actions et d'orientation.

La Région Ile-de-France souhaite développer et diversifier sa politique en matière d'énergie. Il s'agit notamment de maîtriser les consommations et développer le recours aux énergies renouvelables. Ceci s'inscrit dans le cadre de la Directive Européenne qui fixe à 21% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique des pays de l'Union.

Afin de préparer une délibération du Conseil régional d'Ile-de-France fin 2005 sur sa future politique de l'énergie, et dans le cadre de sa démarche de développement durable, qui implique une concertation avec les acteurs concernés, trois forums ont été organisés entre février et mai 2005.

Ces rencontres entre politiques, entrepreneurs, professionnels du secteur et conseillers ont permis de faire un état des lieux francilien et des retours d'expériences sont venus illustrer ce qui peut se faire à différentes échelles (locales et régionales), en France comme ailleurs en Europe.

Les nombreux échanges ont apporté des éléments de réflexion par rapport aux enjeux des prochaines années et les possibilités d'actions en matière de maîtrise des dépenses énergétiques. Ils ont aussi permis d'établir différents objectifs pouvant être intégrés à la délibération.

Ainsi, il est proposé de mettre en place un comité de suivi de réalisation de cette délibération. De plus, la délibération proposera une meilleure prise en compte de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables dans l'ensemble des actions régionales et un soutien élargi aux privés et aux particuliers. La région montrera l'exemple, notamment en solarisant l'ensemble de ses chauffe-eaux.

Les participants n'ont pas hésité à faire des propositions d'actions pour accompagner les objectifs. Une importance a été mise en particulier sur l'information, tant envers le public qu'envers les élus pour inciter ces derniers à prendre des décisions sur et pour leur territoire. Unanimes, les différents acteurs ont reconnu les besoins en matière de formation et de recherche comme points importants à prendre en compte pour développer une politique énergétique.

Prochain rendez-vous en fin d'année pour connaître les décisions finales de la Région concernant ses orientations en matière de maîtrise de l'énergie et promotion des énergies renouvelables.

Les comptes-rendus des 3 forums, ainsi qu'un document de synthèse sont consultables à l'adresse suivante :

www.urba2000.com/urba2000/URBA2000_energie_general.htm

A noter : TEE Ile-de-France organise le mardi 5 juillet 2005 un petit-déjeuner pour contribuer à répondre aux questions : *quels sont les métiers existants, et quels sont les besoins de formation pour un développement de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables?*



Responsables associatifs : pour votre première embauche les Points d'Appui vous accompagnent

Par Xavier Pezeron, animateur du SARIF

La fonction de Point d'Appui en Ile de France

Les Points d'Appui à la Vie Associative, au nombre de 11 à ce jour, apportent soutien et assistance à toute association. Ils aident les porteurs de projet à identifier leurs besoins, puis à apporter les éléments nécessaires à leur résolution.

Ce sont des lieux ressources de proximité qui fournissent une aide technique et méthodologique, gratuite et de qualité.

Cela va de l'appui ponctuel, y compris téléphonique, jusqu'à « l'accompagnement lourd » qui nécessite préparation et recherche et peut s'étaler sur plusieurs années.

La force du réseau SARIF

Le réseau est composé de compétences très diverses et complémentaires car les structures membres sont inscrites dans des partenariats et dispositifs variés (FSE, DLA, Profession Sport, Centres de Ressource et d'Information des Bénévoles, Fonds de participation des habitants, équipes de développement local, Impact Emploi...). Cette variété de champs d'intervention est une garantie pour le public de trouver, grâce au travail de mutualisation, un support technique correspondant à sa demande. Nos partenaires sont le Conseil Régional d'Ile de France, la Fondation de France et la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

La campagne DRAPEAU (Dispositif Régional d'Appui aux Primo Employeurs Associatifs Uniques)

L'objet de ce dispositif est d'accompagner les associations de bénévoles souhaitant devenir employeurs à assumer le mieux possible tous les aspects de cette responsabilité en relation avec la consolidation de leurs activités. Ce dispositif a été établi en lien avec la DRTEFP sur la base d'un travail déjà réalisé par les Points d'Appui.

Outre les compétences des référents du réseau, et dans le but de bien orienter et suivre le responsable associatif, il a été élaboré un outil afin d'aborder concrètement une première approche des ressources humaines et de leur gestion : le « Carnet de route ». Il s'agit d'un livret qui sera donné lors de l'entretien avec le Point d'Appui, inscrivant l'employeur potentiel dans un parcours avec des éléments de repères. Ce document reprendra donc les éléments suivants :

- le projet associatif et le développement de l'activité, la relation salarié / bénévole,
- le processus de recrutement et de sélection,
- les formalités d'embauche : contrat, déclarations, la gestion salariale,
- les obligations et les responsabilités de l'employeur.
- le management de l'entreprise associative et des ressources humaines.

Pour nous contacter :

SARIF, 61 rue Victor Hugo 93500 PANTIN. Tel : 01 48 44 90 37 - @: sarifidf@yahoo.fr.

Par ailleurs, un site Internet (www.sarif.fr) va être mis en ligne courant juin. La liste des Points d'Appui sera détaillée ainsi que diverses informations de base sur la gestion associative ainsi que des liens pertinents au regard de la question de l'emploi.



Ensemble pour l'eau, il est temps de se mouiller !



www.environnement.ccip.fr, le site d'information en environnement des entreprises

A la suite d'un état des lieux réalisé en 2004, quatre grands enjeux sont identifiés pour le bassin Seine-Normandie :

- préserver l'environnement et sauvegarder la santé en améliorant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques par la réduction des rejets d'azote, de phosphore et de phytosanitaires, par la protection et la restauration des milieux aquatiques...
- anticiper les situations de crise : inondations et sécheresses,
- favoriser un financement équilibré de la politique de l'eau,
- renforcer les actions locales pour une meilleure gestion de l'eau.

Aussi le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et les Agences de l'Eau donnent la parole à l'occasion de la première consultation du public sur l'eau et les milieux aquatiques. La consultation du public s'inscrit dans une démarche à long terme dont l'objectif est d'obtenir des résultats de qualité des eaux de grande masse dès 2015.

Concernant cette consultation du public prévue du 2 mai au 2 novembre 2005, le Comité de bassin Seine-Normandie souhaite développer des partenariats avec les collectivités du bassin et les associations relais de la société civile pour informer les citoyens et organiser des débats avec le public. L'objectif visé consiste à s'appuyer sur des maîtres d'ouvrage locaux développant en 2005 des projets d'information sur l'eau et de consultation du public.

Le questionnaire sur les enjeux et le programme de travail a été élaboré à cet effet (accessible sur le site de l'Agence de l'Eau Seine Normandie: www.eau-seine-normandie.fr)

Lors de précédents "appels à projets", une trentaine de collectivités et d'associations ont à ce jour exprimé leur volonté d'être des partenaires relais de cette consultation en élaborant des projets d'actions de formation et d'information du public permettant de soutenir activement le processus de consultation sur l'eau.

Afin de soutenir ces projets mobilisateurs, il a été proposé de développer avec les structures porteuses des partenariats accompagnés d'un soutien financier de l'Agence. Les actions éligibles sont les actions de natures conformes aux orientations retenues :

- informer le public sur les problèmes de gestion de l'eau,
- inciter le public à consulter les documents en facilitant leur accès,
- aider le public à formuler des avis sur le programme de travail et les grands enjeux liés à l'eau,
- recueillir les avis du public afin d'en présenter une synthèse au Comité de bassin de décembre 2005.

L'aide proposée de l'Agence de l'eau attribue une subvention de 80% du montant de l'opération dans la limite de l'enveloppe budgétaire. Sont prises en considération, pour apprécier le coût de l'opération :

- la conception, la production et la diffusion de documents ou d'articles dans la presse écrite ou électronique,
- l'organisation et l'animation de réunions publiques ou d'événements menés en partenariat avec les acteurs locaux,
- la mise en place et l'animation de réseaux d'acteurs locaux pouvant prendre en charge l'information et la consultation du public.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris a mis récemment en ligne un site destiné aux entreprises afin de les aider à gérer la question de l'environnement.

La CCIP est un établissement public, porte-parole des entreprises, elle fait valoir leurs préoccupations, attentes et besoins auprès des pouvoirs publics français et européens. Dans tous les domaines qui touchent à la vie de l'entreprise (fiscal, social, juridique, environnement...), ses 80 élus, tous eux-mêmes chefs d'entreprise, préconisent des mesures et des aménagements propices au développement économique.

Également, de la création à la transmission de l'entreprise, la CCIP propose toute une gamme de prestations destinées à répondre à des besoins spécifiques, à chaque étape du développement.

A l'heure actuelle, les questions de respect de l'environnement prennent une importance croissante pour les acteurs économiques. Des directives et des réglementations incitent de plus en plus les entreprises à prendre en compte cet aspect dans le cadre de leur activités. Mais il est également vrai que le respect de l'écologie constitue un atout en termes d'image pour les entreprises. C'est pourquoi la CCIP a mis en place un site Internet destiné à informer les acteurs économiques : www.environnement.ccip.fr

Ce site n'est pas destiné aux entreprises ayant une activité dans le domaine de l'environnement mais a été mis en ligne pour tous types de sociétés quels que soient les services et produits qu'elles proposent.

En effet, il est parfois difficile d'obtenir une information claire et synthétique sur la manière de gérer ses déchets, contrôler ses effluents, réaliser des économies d'énergie, réduire ses émissions de gaz à effet de serre,... C'est à ces questions que répond ce site au travers de dossiers informatifs portant sur les différents domaines de l'environnement : eau, air, déchets, énergie, bruit, santé, sécurité, management environnemental.

La CCIP met également à disposition des archives réglementaires concernant ces thèmes. De plus, des réunions d'information et de sensibilisation sur des thèmes d'actualité sont organisées régulièrement par chacune des Délégations présentes à Paris et dans les trois départements de la petite couronne.

Mais au-delà de la simple information, la CCIP est en mesure de vous apporter un appui et un accompagnement.

Ainsi, vous sont également proposés des accompagnements individuels réalisés par les conseillers environnement de la CCIP dans le cadre de :

- pré-diagnostic environnement, gratuits, confidentiels, sur site s'adressent aux PME-PMI,
- montage de dossiers de demandes d'aides financières,
- assistance à la mise en place de systèmes de management environnemental,
- montage de dossier de déclaration d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE),
- des accompagnements collectifs notamment via l'organisation de concours, la mise en place de clubs et de réseau d'entreprises permettant l'échange de bonnes pratiques.

Ainsi pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter ce site mais également: www.ccip75.ccip.fr , www.ccip92.ccip.fr , www.ccip94.ccip.fr , www.ccip93.ccip.fr .